

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT, LE VINGT DEUX OCTOBRE à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
15 octobre 2020

Date d'exécution :
22 octobre 2020

Date d'affichage :
23 octobre 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, ANTONELLI Jean Pierre, PIERI Ange, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, BRONZINI DE CARAFFA Luc, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCIANI Xavier, MENDEZ Corinne, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, SORIA Marie Angèle.

Etaient représentés : COSTANTINI Jean Augustin a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, PAOLINI Marion a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, CRISTOFARI Marie Félicia DELARUE Carole, ROBINET Ange Marie, TAFANI Marie Catherine.

Madame MANFREDI Angèle a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-62 Ressources Humaines – Création de 2 postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le PEC est un dispositif qui permet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et qui repose sur le triptyque : Emploi – formation – accompagnement.

Les bénéficiaires de ces emplois aidés sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et les collectivités territoriales bénéficient d'une aide de l'Etat.

Il est donc proposé de créer deux postes de contrat aidé :

- 1 poste pour effectuer des missions d'entretien et de gestion de la restauration scolaire,
- 1 poste assurant les missions d'entretien des bâtiments communaux et de voirie,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif PEC et à signer tous documents s'y affèrent.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve la création de deux postes d'adjoint technique dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC).

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrents.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,

